

Petite Enfance : comprendre les évolutions pour agir et innover dans les territoires



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Anne DESTRUEL

Consultante-formatrice

Anne DESTRUEL accompagne depuis plus de 15 ans la mise en œuvre et le développement de politiques petite enfance et parentalité sur les territoires.

À travers des fonctions de direction et de coordination de services dans le secteur public de la petite enfance et de l'éducation, Anne a accompagné la création et le développement de structures d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement de la parentalité... Elle accompagne aujourd'hui la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Tout professionnel du secteur de la Petite Enfance
Groupe de 6 à 12 personnes

Prérequis : être en situation de responsabilité, de pilotage et/ou de projet et avoir une connaissance préalable de la petite enfance

DATES DES SESSIONS

- Durée : 3 jours, une demi-journée complémentaire en option
- Horaires : 9h00-17h00
- Dates : Jeudis 15 janvier et 5 février et mardi 10 mars 2026

LIEUX DES SESSIONS

- Présentiel ou 100 % distanciel possibles
(à organiser en 6 ou 7 séquences de 0,5 jour)

TARIF MEMBRE PEP

Coûts pédagogiques pris en charge
par la Fédération Générale des PEP

LES +

Une formation action organisée en trois journées et demie discontinues pour permettre une amorce de projet au cours de la formation et bénéficier des conseils du formateur.

Une connaissance préalable de la petite enfance est nécessaire pour pouvoir bénéficier au mieux de ce module.

Les expériences d'accompagnement et de terrain de la formatrice vous permettront de mieux vous positionner et de faire évoluer vos projets et vos pratiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les participants seront en capacité de :

- Comprendre les dernières évolutions législatives et réglementaires concernant la petite enfance.
- S'approprier les enjeux du Service Public de la Petite Enfance (SPPE).
- Garantir un accueil aligné avec les enjeux sociaux et éducatifs, tout en optimisant les modèles existants.
- Consolider les partenariats, notamment entre associations et collectivités.
- Élaborer des stratégies concrètes adaptées aux réalités de chaque structure participante.

PROGRAMME

Jour 1 et 2

Comprendre les évolutions législatives et réglementaires

- Présentations réciproques, attentes vis-à-vis de la formation.
- Clarification des enjeux et axes prioritaires de la formation proposée (objectifs - méthodologie - individualisation).

Un cadre législatif et réglementaire structurant et en évolution

- Cadre général de la politique petite enfance : historique et perspectives.
- La loi du 18 décembre 2023 sur le Service Public de la Petite Enfance : les principes, les nouvelles compétences, l'autorité organisatrice.
- Le décret « autorisations et micro-crèches ».
- Le référentiel qualité et le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.
- Impacts sur les établissements et les porteurs de projets.

Jour 3

Donner du sens à l'accueil du jeune enfant, sécuriser son modèle et développer les partenariats

Les structures petite enfance et les finalités d'accueil

- Finalités de l'accueil du jeune enfant : inclusion, mixité sociale, éducation pour tous, prévention des inégalités, accompagnement de la parentalité.

Fonctionnement et partenariat au cœur des enjeux

- Analyser son fonctionnement et repérer les points d'optimisation,
- Réaliser un bilan partenarial et trouver des pistes d'optimisation, ouvrir ou améliorer le dialogue avec les collectivités territoriales.

Atelier individuel (0,5 jour) – en option

- Élaborer une stratégie de développement de l'offre ou renforcer l'existant : atelier et pistes stratégiques pour chaque structure participante.

Méthodes et outils pédagogiques

- Aller/retour théories pratique.
- Analyse de situations concrètes.
- Mise en situation.
- Supports théoriques, outils de positionnement et d'analyse.

Évaluation

- En complément du bilan oral réalisé par le formateur en cours de formation, un questionnaire de satisfaction sera remis aux participants en fin de formation.
- Dans les 6 mois suivants, un questionnaire à froid sera envoyé au commanditaire et aux stagiaires pour évaluer l'impact de la formation sur les pratiques professionnelles.